



Dans une lettre adressée au président de la République et au Premier ministre, Laurent Lamothe, le député des Gonaïves Sadrac Dieudonné dénonce la décision de l'administration communale de la cité de l'indépendance d'interdire l'accès des places publiques aux chrétiens protestants pour des activités d'évangélisation.

Selon de député, l'association des Evangélistes haïtiens (AEH) avait demandé une autorisation à la mairie des Gonaïves pour organiser sa croisade annuelle du 1^e au 15 décembre sur la place d'armes des Gonaïves. Cependant, les agents intérimaires de la mairie ont rejeté catégoriquement la demande malgré que la demande a été régulièrement produite depuis le 12 aout 2013, a indiqué le député dans cette lettre.

Le parlementaire rappelle que la liberté de religion, à côté des autres libertés fondamentales, est un droit acquis de haute lutte à laquelle les protestants ont participé.

Aussi, il invite l'exécutif à assumer ses responsabilités « pour qu'on n'ait pas à regretter demain qu'aux nombreuses et récurrentes crises sociopolitiques (noirs-mulâtres, etc.) qui secouent déjà la Nation meurtrie ne s'ajoute une crise politico-religieuse infondée et gratuite ».

Lire la lettre

Aux : Président de la République, S.E. Monsieur Michel Joseph Martelly,
Et au Premier ministre Laurent Salvador Lamothe
En leurs bureaux.-

Objet : Dénonciation d'une décision gouvernementale anti-protestante

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier ministre,

Gonaïves-Société : le député Sadrac dénonce la mairie qui interdit une manifestation religieuse

Écrit par RLJ/HPN

Jeudi, 21 Novembre 2013 08:07

En notre qualité de député, représentant du peuple, et de pasteur protestant, nous nous faisons le porte-parole de la communauté protestante évangélique haïtienne pour vous adresser cette correspondance dans le but de dénoncer la décision de votre Administration d'interdire l'accès des places publiques aux chrétiens protestants pour des activités d'évangélisation.

En effet, suite à une demande d'autorisation en vue d'utiliser la Place d'Armes des Gonaïves pour organiser sa croisade annuelle du 1er au 15 décembre, l'Association des Evangélistes Haïtiens (AEH) vient d'essuyer le refus catégorique des agents exécutifs intérimaires de la Mairie des Gonaïves fraîchement installés, et ce en dépit du fait que cette demande ait été régulièrement produite depuis le 12 août 2013 et en dépit de moult démarches entreprises auprès de ces autorités par d'autres entités et personnalités du monde protestant comme l'Association de Leaders Evangéliques Haïtiens aux Gonaïves (ALEHG).

Pour justifier leur intolérante décision, les responsables municipaux ont déclaré que votre Administration a ordonné à tous les agents intérimaires du pays d'interdire aux Eglises protestantes l'utilisation des places publiques à des fins religieuses.

Certes, chaque année, les autorités municipales de la cité de l'Indépendance se font prier pour daigner autoriser l'utilisation de la Place d'Armes pour les campagnes d'évangélisation, mais elles n'avaient jamais associé le Pouvoir central à ce comportement malhonnête et attentatoire à la liberté de culte consacrée par la Constitution de 1987. Aujourd'hui, c'en est le cas. Ce qui a pour effet immédiat l'aggravation d'une situation qui était déjà exaspérante pour l'importante communauté de protestants vivant dans cette ville.

S'il est avéré que votre Administration a effectivement donné cet ordre, en violation flagrante de la liberté de religion, même les plus sceptiques devront se rendre à l'évidence que cette décision augure d'une grande hostilité envers l'Évangile, et présage des persécutions tous azimuts contre les chrétiens protestants du pays.

Nous voulons toutefois rappeler que la liberté de religion, à côté des autres libertés fondamentales, est un droit acquis de haute lutte à laquelle les protestants ont participé. Nous tenons aussi à rappeler que les protestants haïtiens figurent parmi les membres de la société

Gonaïves-Société : le député Sadrac dénonce la mairie qui interdit une manifestation religieuse

Écrit par RLJ/HPN

Jeudi, 21 Novembre 2013 08:07

haïtienne les plus disciplinés, les plus productifs et les plus utiles tant par l'accomplissement des devoirs citoyens que par la diffusion des valeurs morales et la multiplication des œuvres sociales auxquelles ils s'adonnent. Il n'est donc pas sans intérêt de rappeler que les protestants ont également des droits qui doivent être respectés.

Nous tenons à souligner à votre attention, Monsieur le Président et Monsieur le Premier ministre, que l'AEH organise sa croisade annuelle sur la Place d'Armes des Gonaïves depuis vingt-cinq (25) ans, l'ALEHG y organise la sienne depuis quarante (40) ans et d'autres associations chrétiennes l'utilisent aussi comme site de campagne d'évangélisation depuis des lustres. Si aujourd'hui ce lieu public est interdit aux activités religieuses des protestants de nature à moraliser les mœurs, les agents exécutifs intérimaires ne s'embarrassent pourtant d'aucun scrupule pour le livrer à des dominicains qui mettent les jeux de hasard à la portée des enfants, accélérant ainsi le dérèglement des mœurs.

A cet égard, nous agissons la sonnette d'alarme pour que le Pouvoir exécutif assume ses responsabilités pour qu'on n'ait pas à regretter demain qu'aux nombreuses et récurrentes crises sociopolitiques (noirs-mulâtres, etc.) qui secouent déjà la Nation meurtrie ne s'ajoute une crise politico-religieuse infondée et gratuite. Car il n'existe pas de pire entreprise chimérique que de vouloir persécuter et marginaliser ceux qui servent L'Éternel Dieu. En outre, notre action vise à sensibiliser le secteur protestant haïtien sur les éventuelles menaces politiques qui pèsent sur son inaliénable liberté de culte et à l'inciter à défendre, selon les règles du droit, ses droits imprescriptibles.

Dans l'attente du prompt rétablissement de l'AEH et de toute la communauté protestante haïtienne dans leurs droits, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Monsieur le Premier ministre, nos salutations religieuses et patriotiques les meilleures.

Rév. Sadrac Dieudonné
Pasteur, Avocat
Député des Gonaïves

Cc. Parlement haïtien
Fédération Protestante d'Haïti
La Presse